

Taxes foncières 2021		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxes spéciales	Taxe ordures ménagères	Taxe GEMAPI	Total des cotisations	
Taux 2020		35,96 %	0,187 %	3,03 %	0,176 %	10,88 %	0,0293 %		
Taux 2021		37,04 %	0,315 %	6,53 %	0,15 %	10,88 %	0,168 %		
Adresse		1429	1429	1429	1429	1429	1429	827	
Base		529	5	93	2	196	2		
Cotisation									
Cotisation lissée									
Adresse									
Base									
Cotisation									
Cotisation lissée									
Cotisation 2020		513	3	43	3	190	-	827	
Cotisation 2021		529	5	93	2	196	2		
Variation		+3,12 %	+66,67 %	+116,28 %	-33,33 %	+3,16 %	- %		
		Commune	Syndicat de communes	Inter communalité	Taxe additionnelle	Taxes spéciales	Chambre d'agriculture	Taxe GEMAPI	Total des cotisations
Taux 2020		%	%	%	%	%	%	%	
Taux 2021		%	%	%	%	%	%	%	
Bases terres non agricoles									
Bases terres agricoles									
Cotisation 2020									
Cotisation 2021									
Variation		%	%	%	%	%	%	%	
Dégrevement jeunes agriculteurs (JA)					Base du forfait forestier	Majoration base terrains constructibles	Caisse d'assurance des accidents agricoles		
							Droit proportionnel :		
							Droit fixe :		
Base État									35
Base collectivité									
Frais de gestion de la fiscalité directe locale									
Dégrevement Habitation principale									
Dégrevement JA État									
Dégrevement JA Collectivité									
Montant de votre impôt									862

En 2021 le taux de TEOM est de 10,88% comme en 2020. Il est de 8,76% pour les communes de l'ex Riom Communauté.

1 - Ici, on applique le taux de TEOM 2021 à la base fiscale
 $10,88\% \times 1429 = 155$

2 - On ajoute à ce montant la part incitative indiquée en bas de page :
 $155 + 41 = 196$

Attention : la base fiscale est réévaluée chaque année par le Gouvernement. Cette évolution peut donc influencer sur votre montant de TEOM. Pour vérifier cette évolution, reportez-vous sur votre avis 2020.

Le montant de la part incitative est indiqué pour information en bas de la taxe foncière. Vous pouvez consulter le détail de vos consommations sur votre compte personnel sur www.sba63.fr

Montant total de taxe foncière, incluant la TEOM et la part incitative.

Votre cotisation communale de taxe foncière pour 2021 prend en compte le transfert de la part départementale aux communes à travers l'ajout du taux départemental au taux communal. Pour plus d'informations consultez la notice. La taxe sur les ordures ménagères comprend une part incitative de 41 €.

Références administratives :